YERRES

Services Techniques
N° tél. : 01 69 49 77 00
N/Réf. : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 323

OBJET : Contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 13 rue Lucien Manès à Yerres, au profit de Monsieur Laurent PINSON

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 – 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que le logement sis 13 rue Lucien Manès, bâtiment II (type F3, rez-de-chaussée gauche) est libre de toute occupation,

CONSIDERANT la possibilité d'autoriser Monsieur Laurent PINSON, à occuper le logement de manière temporaire et précaire, et ce moyennant une redevance mensuelle de 600 Francs,

- DECIDE -

DE signer un contrat administratif d'occupation temporaire et précaire d'un logement communal sis 13 rue Lucien Manès à Yerres, au profit de Monsieur Laurent PINSON

DIT que la présente occupation est consentie moyennant une redevance mensuelle de 600,00 Francs (Six cent),

DIT que Monsieur Laurent PINSON devra s'acquitter des charges afférentes à ce logement,

DIT que la présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et adressée à Monsieur le Sous-Préfet chargé de l'Arrondissement d'Evry et à Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy.

Fait à Yerres, le 16 novembre 2000

RECUE
28 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Député-Maire,
Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

19